

# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES  
Département Salaires et Conventions Salariales

Numéro 341 - 22 juin 1993

## Résultats de l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1<sup>er</sup> avril 1993

- **La durée hebdomadaire effective du travail est en baisse** par rapport au début du premier trimestre 1993. Elle s'établit, en moyenne, à 38,92 heures pour l'ensemble des salariés, à 38,85 heures pour les non-ouvriers et à 38,98 heures (moins de 39 heures) pour les ouvriers;
- **L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,5%** au cours du premier trimestre 1993. Ceci porte son augmentation sur un an à +2,7%; sur la même période, les prix (hors tabac) ont augmenté de +1,8% et le SMIC a progressé de +2,3%;
- **L'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés progresse de +0,6%** au cours du premier trimestre 1993; sur un an, l'augmentation est de +2,8%.

**DARES**

*Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques*  
1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62 - Fax : 40.56.56.42



## La durée hebdomadaire du travail à la baisse.

La durée hebdomadaire effective du travail des salariés a baissé début avril 1993 pour la deuxième fois consécutive (38,92 heures contre 38,95 heures début janvier 1993 et 38,99 heures début octobre 1992). Cette diminution est le fait des seuls ouvriers dont la durée moyenne de travail a diminué de 0,15 heure en six mois, passant pour la première fois en deçà des 39 heures.

Les salariés ont plus souvent effectué des durées de travail inférieures à 39 heures: c'est à présent le cas d'un ouvrier sur quatre et de 27% des autres salariés.

Durée hebdomadaire effective du travail - Série brute (avril 1993)

Unité : heure

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1992				1993	
	Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
<b>OUVRIERS</b>						
U2 à U14. Activités retenues dans l'indice salaire (1)..	39,11	39,12	39,14	39,15	39,06	39,00
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	39,09	39,10	39,12	39,13	39,04	38,98
<b>NON-OUVRIERS</b>						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	38,85	38,87	38,87	38,87	38,85	38,85
<b>OUVRIERS ET EMPLOYÉS</b>						
U2 à U14. Ensemble des secteurs non agricoles.....	38,97	38,98	38,99	38,99	38,95	38,92

(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre.

Répartition des salariés (1) selon les tranches de durée du travail

Unité : %

TRANCHES DE DURÉE DU TRAVAIL		1992				1993	
		Janvier	Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril
<b>Moins de 39 heures :</b>	Ouvriers .....	23,2	23,3	23,8	23,3	23,6	24,9
	Non-ouvriers .....	26,8	26,6	26,4	26,8	25,7	27,0
<b>39 heures :</b>	Ouvriers .....	58,7	58,3	57,8	58,4	59,4	58,4
	Non-ouvriers .....	64,0	64,1	64,5	64,0	65,3	64,2
<b>Plus de 39 heures :</b>	Ouvriers .....	18,1	18,4	18,4	18,3	17,0	16,7
	Non-ouvriers .....	9,2	9,3	9,1	9,2	9,0	8,8
<b>Toutes tranches de durées :</b>	Ouvriers .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Non-ouvriers .....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) - Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'oeuvre.

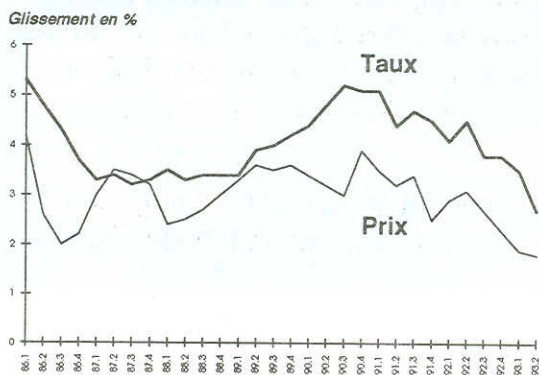
## L'évolution du taux de salaire horaire (TSH) des ouvriers : coup de frein.

L'indice du taux de salaire horaire ouvrier progresse de +0,5% au cours du premier trimestre 1993. L'évolution des salaires a donc subi un véritable coup de frein. C'est la hausse la plus faible observée pour un trimestre depuis octobre 1982. Elle est inférieure à l'évolution des prix durant la même période (+0,8%), ce qui occasionne une perte de pouvoir d'achat de -0,3 point au cours du premier trimestre 1993. Sur les douze derniers mois, l'indice du taux de salaire horaire des ouvriers a augmenté de +2,7% alors que l'indice des prix (hors tabac) a crû de +1,8%. Le gain en pouvoir d'achat sur un an reste donc positif et s'élève à 0,9 point.

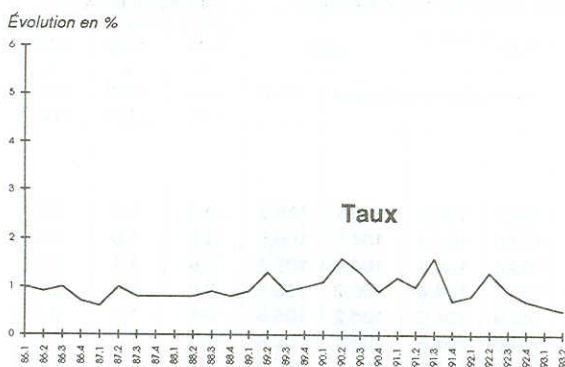
Le niveau du SMIC n'a pas été relevé entre le 1er janvier et le 1er avril 1993. Les ouvriers ont vu leur salaire augmenter de +0,4% (niveaux 1 et 6) à +0,7% (niveau 7). Sur un an, l'éventail des salaires ouvriers s'est ouvert: +2,6% chez les ouvriers de niveaux 1 à 4, +3,1% chez ceux de niveau 7.



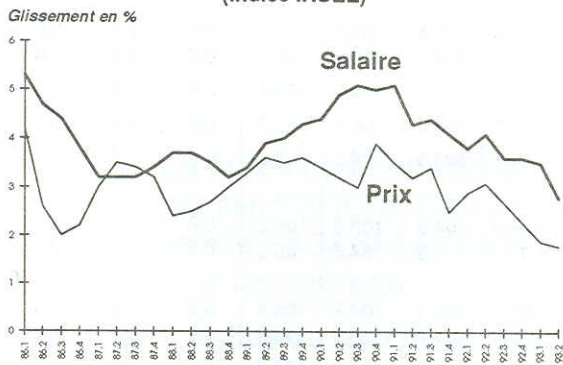
**Glissement annuel de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier et des prix à la consommation (indice INSEE)**



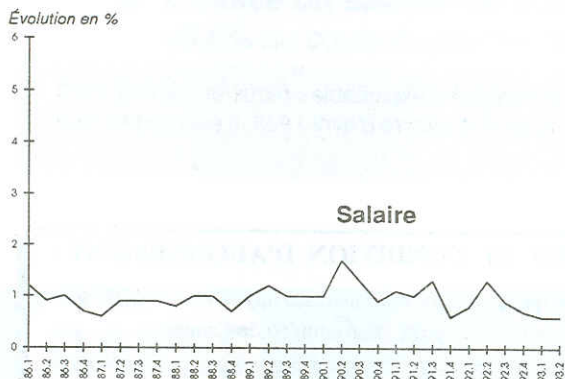
**Évolution trimestrielle de l'indice du taux de salaire horaire ouvrier**



**Glissement annuel de l'indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés et des prix à la consommation (indice INSEE)**



**Évolution trimestrielle de l'indice du salaire mensuel de l'ensemble des salariés**



## Evolution par activité du taux de salaire horaire ouvrier.

Par activité économique, les hausses trimestrielles du taux de salaire horaire ouvrier sont en général comprises entre +0,3% et +0,9%. Les progressions se situant au-dessus de cette fourchette se trouvent dans les secteurs de la production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux (+1,2%), de la parachimie et de l'industrie pharmaceutique (+1,2%), de l'imprimerie, presse, édition (+1,1%) et des transports (+1,0%). Dans tous ces secteurs, ce «rattrapage» fait suite aux faibles augmentations du trimestre précédent. A l'inverse, les services marchands sont en dessous de la fourchette avec une hausse de +0,1%.

Sur un an, malgré une décélération depuis trois trimestres, c'est dans le bâtiment, génie civil et agricole que le taux de salaire horaire ouvrier a le plus augmenté (+4,0%). Le TSH a crû un peu moins fortement dans le tertiaire (+2,4%) que dans l'industrie, hors BGCA (+2,6%).

***L'évolution du salaire mensuel de base: les cadres et les professions intermédiaires des services sont les plus augmentés.***

L'indice du salaire mensuel de base, hors primes et heures supplémentaires, a progressé de +0,6% au cours du premier trimestre 1993. Le rythme de progression est un peu plus rapide que celui observé pour le TSH ouvrier. Le pouvoir d'achat du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés a baissé (-0,2 point) au cours de ce trimestre. Sur les douze derniers mois, l'indice du salaire mensuel a augmenté de +2,8%. Le gain de pouvoir d'achat sur un an s'élève à 1,0 point.

La progression des salaires mensuels de base est de +0,7% pour les non-ouvriers. Elle varie assez peu suivant les catégories, oscillant entre +0,6% et +0,9% (techniciens de niveau 1, cadres confirmés).



Ce sont les salaires des cadres et des professions intermédiaires (techniciens, agents de maîtrise) des services qui progressent le plus (+1,0%). Les progressions de salaire dans ce secteur sont d'ailleurs très différenciées car ce sont les ouvriers des services qui ont eu les augmentations les plus faibles (+0,2%). Les salaires des personnels non ouvriers du Bâtiment, génie civil et agricole ont progressé moins rapidement que ceux des ouvriers (+0,4% contre +0,8%).

Sur un an, les augmentations de salaire sont assez homogènes selon les catégories de salariés: +2,7% pour les ouvriers et les cadres, +2,8% pour les techniciens et agents de maîtrise, +2,9% pour les employés.

#### Indices des salaires de base selon la qualification

TOUTES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (1)	N° de ligne	Base 100 au 1er juillet 1991 (2)					Variation en % de :		
		1992			1993		Janvier 1993 à Avril 1993	Octobre 1992 à Avril 1993	Avril 1992 à Avril 1993
		Avril	Juillet	Octobre	Janvier	Avril			
<b>OUVRIERS</b>									
Indice des taux de salaire horaire selon la qualification :									
Niveau 1.....	1	102,8	103,7	104,4	105,1	105,5	0,4	1,1	2,6
Niveau 2.....	2	102,7	103,6	104,4	104,9	105,5	0,5	1,0	2,6
Niveau 3.....	3	102,6	103,4	104,1	104,6	105,2	0,6	1,1	2,6
Niveau 4.....	4	102,9	103,7	104,4	105,0	105,5	0,5	1,0	2,6
Niveau 5.....	5	103,0	103,9	104,6	105,2	105,8	0,5	1,1	2,7
Niveau 6.....	6	102,9	104,0	104,6	105,4	105,8	0,4	1,1	2,8
Niveau 7.....	7	103,1	104,3	105,0	105,7	106,4	0,7	1,3	3,1
Ensemble des ouvriers.....	8	102,9	103,8	104,5	105,1	105,6	0,5	1,1	2,7
<b>NON OUVRIERS</b>									
Indice des salaires mensuels de base selon la qualification :									
Agents de maîtrise :									
Niveau 1.....	9	102,9	103,6	104,4	105,0	105,8	0,7	1,4	2,8
Niveau 2.....	10	102,6	103,4	104,0	104,8	105,5	0,6	1,4	2,8
Employés peu qualifiés.....	11	102,6	103,4	104,1	104,9	105,5	0,6	1,4	2,9
Employés qualifiés.....	12	102,4	103,3	104,0	104,7	105,5	0,7	1,4	3,0
Maîtrise administrative ou commerciale.....	13	102,2	102,9	103,5	104,3	104,9	0,6	1,4	2,7
Techniciens :									
Niveau 1.....	14	102,9	104,3	104,9	105,3	106,2	0,9	1,2	3,2
Niveau 2.....	15	102,5	103,3	103,9	104,6	105,3	0,7	1,3	2,7
Ingénieurs et cadres :									
Débutants.....	16	103,0	103,3	104,1	104,7	105,4	0,6	1,2	2,4
Confirmés.....	17	103,0	103,6	104,1	104,9	105,8	0,9	1,6	2,8
Ensemble des non-ouvriers.....	18	102,6	103,4	104,0	104,8	105,5	0,7	1,4	2,9

(1) : Non compris SNCF, RATP, T04 « Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction » et T06 « Électricité, eau, gaz ».

(2) : Nouvel échantillon et nouvelle base 100 au 1er juillet 1991.

Source : MTEFP, Enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre.

Les résultats présentés sont établis à partir des 32900 premiers questionnaires exploitables reçus au 04 juin 1993 pour l'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre d'avril 1993. Il est rappelé que cette enquête porte sur les établissements de plus de 10 salariés.

**PREMIÈRES INFORMATIONS** – ISSN 0298-430 X  
 Directeur de la Publication : Claude SEIBEL.  
 Rédaction : DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA RECHERCHE,  
 DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES  
 Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.  
 Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 56 38.

#### TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :

Premières Informations (50 numéros par an) **525 F**  
 L'abonnement part du premier numéro de l'année.  
 A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.  
 Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.